



Pays: Madagascar
PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022

Titre du Projet :	Renforcement de résilience territoriale pour le développement durable de la Région Androy
Effet(s) UNSDCF :	<p>Outcome 1.1 : D'ici 2030, les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'état de droit et le respect des droits l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique.</p> <p>Outcome 3.3 : D'ici 2030, l'accès des jeunes à des emplois décents, productifs, durables et résilients est accru par le développement de l'entrepreneuriat et la mise en œuvre de mesures visant à accélérer la transition de l'économie informelle à l'économie formelle</p> <p>Outcome 4.2 : D'ici 2030, les acteurs aux différents niveaux mettent effectivement en pratique les mesures de conservation, de préservation et de valorisation de la biodiversité et du capital naturel pour que l'environnement et les ressources naturelles soient piliers de la croissance économique, du développement durable et des meilleures conditions de vie des populations</p>
Effet(s) Escomptés CPD 2021 - 2023 <i>(Those linked to the project and extracted from the CPD)</i>	<p>Effet 1 : Faire des progrès dans l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.</p> <p>Effet 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.</p> <p>Effet 3 : Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.</p>
Produits attendus: <i>(Those that will result from the project and extracted from the CPD)</i>	<p>Produit 1.2. Les acteurs du système judiciaire sont davantage en mesure d'élargir l'accès à la justice, de promouvoir l'état de droit et de lutter contre la corruption et les inégalités, en portant une attention particulière aux femmes et aux groupes marginalisés.</p> <p>Produit 1.3. Aux niveaux national et décentralisé, les institutions disposent des compétences et des outils nécessaires, notamment numériques (gouvernance électronique), pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques, ainsi que pour mobiliser des ressources financières afin d'améliorer la prestation des services publics de base.</p> <p>Produit 1.4. Les acteurs essentiels du système judiciaire et de sécurité, les OSC et les communautés disposent de capacités accrues pour appliquer et faire respecter la loi en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.</p> <p>Produit 2.1. Mesures innovantes en place pour accroître l'autonomisation des femmes et des jeunes et leur participation aux procédés de développement économique dans le secteur de l'économie verte et bleue.</p> <p>Produit 2.2. Solutions inclusives et durables adoptées dans les zones d'intervention pour accroître l'accès aux énergies renouvelables.</p> <p>Produit 2.3. Mesures en place pour donner des perspectives commerciales durables aux particuliers et aux micro/petites et moyennes entreprises (MPME).</p> <p>Produit 3.1. Solutions étendues pour la gestion durable des paysages, y compris les zones protégées terrestres et marines, les zones labellisées, les zones humides et les zones de captage, grâce au reboisement et à la prévention des feux de forêt.</p>

	<p>Produit 3.2. Les communautés ciblées bénéficiant d'un soutien pour accéder à la terre, au capital, à l'eau ; ainsi que pour gérer durablement les ressources naturelles.</p> <p>Produit 3.3. Renforcement des capacités des institutions nationales et locales à faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes</p>
Implementing Partner (Partenaire de mise en œuvre) :	11093 MID (Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation)
Parties Responsables	11093 MID (Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) représenté par son démembrement : le Gouvernorat de la Région Androy

Brève Description

Malgré les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté après une série de crises politiques, Madagascar continue de se heurter à des difficultés importantes qui se caractérisent par la détérioration de l'environnement des affaires, la croissance de la population, aggravées par le COVID-19. Les régions Sud de Madagascar où sévissent régulièrement une sécheresse et de graves problèmes de malnutrition chronique (Phénomène de Kere) sont sous les projecteurs du Gouvernement et du PNUD.

Pour un niveau d'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (basée sur la privation en santé, éducation et en conditions de vie) estimé à 70,3% pour l'ensemble de l'île en 2018, les taux équivalents sont respectivement de 82,6% pour la région Anosy, 86,3% pour Atsimo Andrefana, et surtout 91,7% pour l'Androy. Ce niveau de pauvreté est amplifié par la faiblesse de la gouvernance territoriale et de la réglementation, la décentralisation non effective, le manque d'infrastructures essentielles, l'insécurité, la détérioration des ressources naturelles et les effets néfastes de changements climatiques et les catastrophes.

En outre, la faiblesse des revenus, l'insécurité alimentaire, la croissance démographique et l'immigration économique sont les principaux facteurs de pauvreté qui fragilisent les ménages. Pour eux, la minimisation des coûts d'approche et des durées de travail familial deviennent prioritaires. Le défrichement leur apparaît ainsi comme la meilleure alternative. Cette technique étant peu productive, et sans possibilité de dégager une épargne, les ménages stagnent en état de subsistance permanente, puis perpétuent le défrichement. Ces migrations vers les autres régions constituent un des moteurs de déforestation et une menace par l'infiltration dans les aires protégées.

Enfin, il convient de mentionner la prise en compte des femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, reste encore marginaliser face aux violences basées sur le genre et d'autres formes d'abus, mais ne laisse pas aussi l'opportunité aux femmes d'assumer leurs rôles économiques et sociaux au sein de leurs familles et de leurs communautés.

En réponse à ces défis, le Portefeuille -3 : « Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territoriale » qui découle du Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2021-2023 (UNSDCF) convenu entre le Gouvernement de Madagascar et le Système des Nations Unies et le Document de Programme du bureau pays du PNUD (CPD), a été élaboré après la consultation de toutes les parties prenantes au niveau régional. Il s'articule aux priorités régionales et locales et s'aligne au Plan d'émergence du Sud. Il apporte des solutions concrètes et durables aux difficultés qui plombent le développement des régions du Sud, mais contribue aussi au développement durable des Communes touchées de la région Analamanga. Le Portefeuille vise à répondre aux besoins urgents de la population à travers les interventions qui seront mises en œuvre dans les quatre régions cibles (Atsimo Andrefana, Androy, Anosy et Analamanga). Il s'agit de (i) Renforcer la gouvernance locale ;(ii) Dynamiser le tissu économique local et améliorer l'accès aux moyens de production ;(iii) Préserver la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ;(iv) Renforcer la résilience aux risques et catastrophes.

Le projet Androy fait partie des projets territoriaux de ce Portefeuille 3. Il vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance territoriale et locale et du bien-être humain de la population locale, au développement économique durable, à la préservation des richesses en biodiversité, au renforcement de la résilience territoriale face aux risques et catastrophes, et à la réduction du taux de la pauvreté.

Le projet a pour objectifs de :

- Asseoir une gouvernance locale en renforçant les capacités des autorités au niveau local et régional et qu'ils sont mieux outillés en matière de mise en œuvre de plan de développement local, et que la population a accès à des services de proximité, transparent et promouvant les droits humains ; et que des mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont effectifs et opérationnels ;
- Améliorer les conditions de vie des communautés en dynamisant le tissu économique local et que les initiatives de valorisation et de transformation dans les chaînes de valeurs vertes et bleues promues,

l'accès aux moyens et facteurs de production facilités, et que les infrastructures structurantes sont développées ;

- Réduire considérablement les pressions et menaces sur le capital naturel en renforçant les mesures de conservation, de valorisation et de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, et que les pressions et menaces sur le capital naturel sont réduites, la résilience contre le changement climatique et les autres catastrophes naturelles est améliorée.

Le projet focalisera ses interventions au niveau de quatre districts et 11 communes qui ont été priorisés avec les autorités et les acteurs territoriaux, à savoir :

- **District d'Ambovombe** : **Communes** d'Andalatanosy, d'Antanimora et d'Ambondro
- District de Tsihombe : Communes de Behazomanga, de Faux-Cap et de Tsihombe Centre
- District de Bekily : **Communes** d'Ambahita, de Bekitro et de Belindo
- District de Beloha : Communes de Tranovaho et de Tranoroa

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité NIM (Mise en Œuvre Nationale) avec l'assistance du PNUD. Il a son ancrage institutionnel national au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, et son ancrage territorial au Gouvernorat de la Région Androy.

Project Period: 01 Octobre 2021 – Décembre 2023	Budget du PTA 2022 : US\$ 1 865 500
Atlas Award ID: 00141254	Contribution du PNUD : US\$ 1 007 500
Date de la réunion du Comité Local d'Examen du Portefeuille (CLEP) : 07 février 2022	Gouvernement:
Date de la réunion du Comité de projet Androy : 17 février 2022	Bailleurs:
	Autres:
	- Co-financement GEF PACARC (US\$ 95 000)
	- Co-financement TFD (US\$ 250 000)
	- Co-financement RFF (US\$ 270 000)
	- A mobiliser (US\$ 243 000)



Agreed by (Government) : Dr. Soja Lahimaro TSIMANDILATSE, Gouverneur de la Région Androy

Agreed by (UNDP) : Henry René Diouf, Représentant Résident Adjoint

Indicateur 1.2.3 (CPD 1.2.2): Nombre de nouvelles personnes		CTD en matière de droits humains et de processus de consolidation de la paix																																																																																		
<p>Target : 2</p> <p>Indicateur 1.2.3 (CPD 1.2.2): Nombre de nouvelles personnes</p> <p>(Ventilées par sexe et groupes marginalisés) ayant accès à la justice avec le soutien du PNUD par des systèmes formels et informels.</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Target : formel (2400 dont 55% femmes, 20% PH); informel (1120 dont 55% femmes, 20% PH)</p> <p>Indicateur 1.3 (CPD 1.4.2): Mesure dans laquelle les capacités de nouveaux acteurs essentiels (justice, forces de défense, OSC, communautés) ont été renforcées en ce qui concerne les textes réglementaires environnementaux et 'application de la loi (Notation : 1 = faible ; 2 = assez bien ; 3</p>	<p>1.3 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance environnementale</p> <p>1.3.1. Renforcer les capacités des élus et responsables locaux dans l'application de la législation et de la réglementation en matière environnementale</p>	<p>10 000</p>	<p>DRED D/Juridiction / PNUD</p>	<p>TRAC1</p>	<p>PNUD</p>	<p>National Consultant</p>	<p>5 000</p>	<p>5 000</p>	<p>3 000</p>	<p>3 000</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>	<p>2 000</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>																																																																					
																						<p>1.4 Activité : Soutenir les initiatives de lutte contre la corruption liées aux délités environnementaux</p> <p>1.4.1. Appuyer la mise en place d'une coalition d'acteurs de protection de l'environnement</p> <p>1.4.2. Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de lutte contre la corruption et contribuer à la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption</p>	<p>5 000</p>	<p>DRED D/ Bianco / PNUD</p>	<p>TRAC1</p>	<p>PNUD</p>	<p>Workshop</p>	<p>3 000</p>	<p>3 000</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>	<p>2 000</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>																																																		
																																											<p>MONITORING</p>	<p>2 000</p>	<p>PNUD</p>	<p>TRAC1</p>	<p>PNUD</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>	<p>2 000</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>	<p>2 000</p>	<p>Travel</p>	<p>2 000</p>																													
																																																																<p>Sub-Total for Output 1</p>	<p>52 000</p>																			

de chaîne de valeurs ajoutées.	3.3 Activité : Faciliter l'accès à l'énergie renouvelable	3.3.1. Mettre en place une unité de centrale solaire dans le District de Tshombe	200 000	ADER/ DREH/ Secteur privé / PNUD	TRAC1		Contractual Service Companies	72 000	72 000								
Gender marker : 2 Indicateur 3.2.: Nb d'infrastructures d'évacuation mises en place/réhabilitées Baseline : 0 Cible : 4		3.3.2. Mettre à disposition des kits solaires individuels pour 2000 ménages			TRAC1		Materials & Equipment	50 000	50 000								10 000
		3.3.3. Former des femmes ingénieurs solaires			TRAC1		Training and Workshop	30 000	20 000								
Indicateur 3.2.: Nb de nouvelles infrastructures d'eau mises en place/réhabilitées					TRAC1		Travel	20 000									3
					TRAC1		Audiovisual	3 000									000
					TRAC1		Location	5 000	1000								4
					TRAC 1		Grants	20 000	20 000								
Baseline : 0 Cible : 18	3.4 Activité : Faciliter l'accès à un financement diversifié et adapté aux besoins des acteurs économiques locaux	3.4.1. Développer des instruments et outils financiers adaptés aux acteurs économiques locaux, en concertation avec les IMF	60 000	DRIC/ Secteur Privé / PNUD	TRAC1		National Consultant	10 000									10 000
					TRAC1		Workshop	5 000									5 000
					TRAC1		Grants	45 000									45 000
					TRAC1		Travel	2 000	2 000								
Indicateur 3.3.1.: (CPD 2.3.1) : Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie innovante, propre, abordable et durable. Baseline : 0 Cible : 400 ménages (centrale solaire); 2000	Sub-Total for Output 3		512 000	PNUD	TRAC1			512 000	285 000	-	-	150 000	60 000	-	-	000	17

<p>ménages (kits solaires individuels) dont 30% dirigés par les femmes</p>							National consultant	13 000						
<p>Indicateur 3.3.2. CPD 2.3.2) : Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable Baseline : 0 Target : 20</p>														
<p>Indicateur 3.4 : Nombre d'acteurs économique ayant accès au financement Baseline : 0 Target : 20</p>		90 000	DRIC/ DRPE B / DRED D/ PNUD				Contractual Service Companies	60 000					60 000	
<p>4.1 Activité : Mettre à disposition des acteurs économiques locaux (PME/PMI, entreprises individuelles, coopératives) les informations sur les opportunités d'affaires pour l'investissement dans les chaînes de valeurs verte et bleue, et</p>	<p>4.1.1. Renforcer et soutenir les initiatives d'appui à l'entrepreneuriat dans le secteur vert et bleu 4.1.2. Développer une plateforme de partage d'informations accessibles aux acteurs économiques locaux 4.1.3. Structurer et mettre en</p>		DRIC/ DRPE B / DRED D/ PNUD				Workshop	6 000					6 000	
			DRIC/ DRPE B / DRED										13 000	

<p>Indicateur 6.1 : Nombre de nouveaux bénéficiaires ayant des pratiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles</p> <p>Baseligne: 0 Target : 100</p>	<p>6.2 Activity : Appuyer le reboisement et la restauration des paysages</p>	<p>6.2.1 Promouvoir la mise en place des pépinières de proximité</p>	<p>6.2.2. Instaurer des sites de reboisement dans les zones d'intervention</p>	50 000	D/RED D/Regi on/CT D/Cent re de Recher che	GEEF/P ACARC	Training and Workshop	15 000	30 000									
<p>Indicateur 6.2 (CPD 3.1.4) Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et suivi leurs plans de reboisement et de gestion des feux</p> <p>Baseligne: 0 Target : 1</p>	MONITORIN G			2 000	PNUD	TRAC1	Travel	5 000	2 000	5 000	2 000							
<p>Sub-Total for Output 5</p>				122 000				122 000	2 000	0	0	250 000	270 000	0	105 000			
<p>SOUS TOTAL PILLIER 2</p>				926 000				926 000	301 000	0	0	250 000	270 000	0	105 000			
<p>Output 6 : Une gestion durable des paysages terrestres et autres protégées est renforcée pour constituer des outils d'émergence économique au niveau local</p>	<p>6.1 Activité : Mettre en œuvre des activités économiques alternatives à l'exploitation des ressources naturelles</p>	<p>6.1.1. Développer des AGR identifiées avec les communautés locales</p>	<p>6.1.2. Mettre en place un système de recompenses et de compensation pour atténuer l'exploitation des ressources naturelles</p>	80 000	DRAE/ DRPE B/ DRIC/ DRED D/ PNUD	TRAC1	Grants Contractual Service companies Materials&g oods	30 000 20 000 30 000	20 000 10 000 15 000						10 000 10 000 10 000			
<p>Gender marker</p>																		

<p>Indicateur 6.3 (CPD 3.1.2). Nombre de APC Terrestres gérées efficacement (référence à l'outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion du METT) Baseligne: 0 Cible : 0</p>	<p>Sub-Total for Output 6</p>		132 000							132 000	57 000	0	45 000	0	0	0	30 000
<p>Indicateur 6.4 : Nombre d'éco-village créé et fonctionnel Baseligne: 0 Cible : 0</p>	<p>7.1 : Activité : Appuyer et renforcer les actions sur la gestion des feux au niveau local</p>	<p>7.1.1. Renforcer les capacités des acteurs locaux, STD et CTD sur la gestion et lutte contre les feux</p>	20 000	DRED D/ PNUD	TRAC1			Training and Workshop	6 000	6 000							
<p>Gender marker : 2</p>	<p>7.1.2. Mettre à disposition de l'administration forestière la technologie de détection des feux</p>	<p>7.1.2. Mettre à disposition de l'administration forestière la technologie de détection des feux</p>		DRED D/ PNUD	TRAC1			Audiovisual and printing	3 000	3 000							
<p>Indicateur 7.1 : Nombre de structures locales de gestion de feux mises en place et/ou renforcées, et appuyées Baseligne : 0 Cible : 4</p>	<p>7.1.3. Mettre en place/redynamiser les structures locales de suivi pour la lutte contre les feux (KMDT, KASTI...)</p>	<p>7.1.3. Mettre en place/redynamiser les structures locales de suivi pour la lutte contre les feux (KMDT, KASTI...)</p>		DRED/ PNUD	TRAC 1			Travel	4 000	4 000							
<p>Indicateur 7.2</p>																	

<p>Indicateur 8.3 (CPD 3.3.2). Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axe sur l'être humain. BaseLine : 0 Target : 1</p>		<p>Indicateur 8.4. Nombre d'initiales de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) mises en oeuvre au niveau local BaseLine : 0 Target : 2</p>																	
<p>8.2 Activité Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin d'améliorer la résilience des communautés</p>	<p>8.3 Activité : Appuyer la production, la diffusion et la valorisation des informations agrométéorol ogique et hydrologique pour</p>	<p>peche - Mise en oeuvre d'un projet d'ACC intégrant plusieurs technologies d'adaptation - Accès à la finance climatique; MRV, genre - Simulation de demande de financement climatique</p>	<p>Action 8.2.1 : Mettre en place des champs d'expérimentati on pour tester les techniques et technologies adaptées au CC dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche</p>	<p>Action 8.2.2 : Appuyer la mise en oeuvre au niveau local des politique, stratégie d'adaptation, plan d'action d'adaptation au Changement Climatique</p>	<p>50 000</p>	<p>DRAE/ DRPE B/ DRIC/ ... / DRED D / PNUD</p>	<p>TRAC1/ GEF</p>												

GESTION DU PROJET											
Le projet est bien géré											
Service contract Individual											
Equipment et fournitures				134 000						134 000	134 000
Communication				25 000						25 000	25 000
Maintenance des équipements				5 000						5 000	5 000
Carburant				15 000						15 000	15 000
Office supplies				25 000						25 000	25 000
Comité de Pilotage, de projet				5 000						5 000	5 000
Audit				8 000						8 000	8 000
				8 000						8 000	8 000
Coûts transversaux (yc communication, genre, suivi-évaluation, salaires transversaux) et DPC				187 500						187 500	187 500
SOUS TOTAL GESTION DE PROJET				412 500						412 500	412 500
BUDGET TOTAL DU PROJET				1865 500						1865500	1 007 500
										0	95 000
										250 000	270 000
										0	0
										0	243 000
										0	0

RECAPITULATIF DU BUDGET 2022 : PROJET ANDROY

	Année 1	Année 2	Total	Répartition						
				TRAC	Co-financement APAA	Co-financement PACARC	Co-financement TFD	Co-financement RFF	Co-financement SDG Fund	A mobiliser
Pilier 1	114 000	0	114 000	113 000	0	0	0	0	0	1 000
Output 1	52 000	0	52 000	52 000	-	-	-	-	-	-
Output 2	62 000	0	62 000	61 000	0	0	0	0	0	0
Pilier 2	926 000	0	926 000	301 000	0	0	250 000	270 000	0	105 000
Output 3	512 000	0	512 000	285 000	-	-	150 000	60 000	-	17 000
Output 4	292 000	0	292 000	14 000	-	-	100 000	90 000	-	88 000
Output 5	122 000	0	122 000	2 000	-	-	-	120 000	-	-
Pilier 3	259 000	0	259 000	102 000	0	45 000	0	0	0	112 000
Output 6	132 000	0	132 000	57 000	0	45 000	0	0	0	30 000
Output 7	127 000	0	127 000	45 000	0	0	0	0	0	82 000
Pilier 4	154 000	0	154 000	79 000	0	50 000	0	0	0	25 000
Output 8	67 000	0	67 000	32 000	0	40 000	0	0	0	25 000
Output 9						10 000				
Gestion du projet	412 500	-	412 500	412 500	0	0	0	0	0	0
BUDGET TOTAL	1 865 500	0	1 865 500	1 007 500	0	95 000	250 000	270 000	0	243 000

II. GESTION DE LA MISE EN OEUVRE

Le Comité de Pilotage (CoPil) est l'organe de décision du Portefeuille 3. Il fournit aux projets un appui stratégique. Il approuve les documents de travail (plans, rapports...) du Portefeuille. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du CoPil seront prises conformément aux normes qui garantiront la gestion des résultats du développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Si un consensus n'est pas possible au sein du Conseil, la décision finale appartient au chef de projet du PNUD.

Le CoPil est co-présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (ou son représentant) et le Représentant Résident Adjoint du PNUD (ou son représentant).

Le CoPil du portefeuille est composé des Secrétaires Généraux des Ministères clefs concernés, des Gouverneurs, des Partenaires clés et du PNUD.

Il est chargé de :

- Soutenir les projets pour les aspects stratégiques et donner des recommandations et des orientations politiques, y compris les objectifs et les priorités, jugés importants pour la mise en œuvre du portefeuille et des projets ;
- Garantir que les actions du portefeuille cadrent bien avec les prévisions et le document du portefeuille et répondent aux besoins des parties prenantes,
- Favoriser l'implication des parties prenantes,
- Faciliter et valider les changements pouvant s'opérer durant la mise en œuvre du projet,
- Assurer le suivi du portefeuille et participer au suivi-évaluation des projets.
- Mener des missions conjointes.

Le comité de projet est chargé de prendre des décisions de gestion technique pour un projet, en particulier lorsque le gestionnaire de projet exige des conseils. Le comité de projet joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation des projets en assurant la qualité de ces processus et produits, et en utilisant les évaluations pour l'amélioration du rendement, la responsabilisation et l'apprentissage. Il s'assure que les ressources requises soient engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème avec des organismes externes. Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le comité de projet peut également examiner et approuver les plans trimestriels (le cas échéant) et approuver tout écart essentiel par rapport aux plans initiaux.

Le comité de projet est co-présidé par le Gouverneur de la région Androy (ou son représentant) et le Représentant Résident Adjoint du PNUD (ou son représentant).

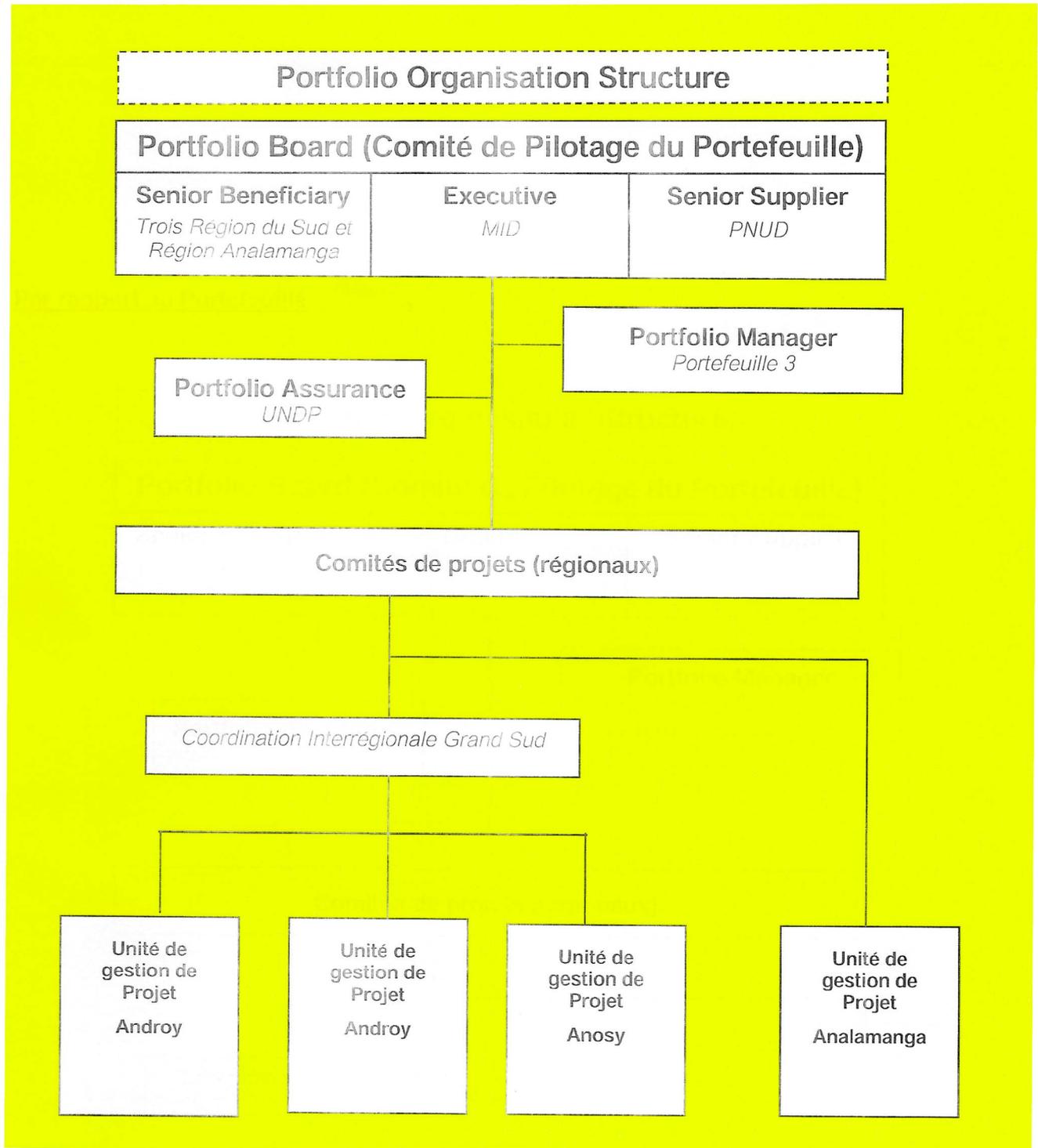
Le comité de projet est chargé de :

- Pré-valider et soumettre au comité de pilotage les planifications (PTA) et les documents techniques du projet ;
- Pré-valider et soumettre au comité de pilotage les révisions des plans de travail et du budget du projet en cours de mise en œuvre dans l'année ;
- Forger des liens entre le Projet et des acteurs gouvernementaux stratégiques compatibles avec les initiatives du projet ;
- Prendre part au processus de suivi et évaluation du projet ;
- Rendre compte auprès des institutions qu'ils représentent sur le progrès du projet et communiquer l'avis de ces institutions au Comité de projet ;
- Tenir des réunions régulières (au moins deux réunions par an) ;
- Superviser la qualité du projet et son orientation.

L'Unité de Gestion du projet (UGP) :

L'UGP assure la mise en œuvre du projet et la gestion efficace des ressources. Elle est composée d'un Chef de projet, d'un Spécialiste en Développement Communautaire, d'un Spécialiste en Environnement/Eau/Changement Climatique, d'un Spécialiste en Gouvernance locale, de deux Spécialistes en appui de proximité, d'un Assistant Administratif et Financier et de deux Chauffeurs.

L'UGP travaille en étroite collaboration avec le Directeur Régional du Projet (DRP) et son suppléant (DRPS) d'une part, et de l'équipe d'appui au PNUD d'autre part. Cette dernière est composée de l'équipe de coordination et d'appui interrégional Grand Sud (basée à Ambovombe), et de l'Unité de supervision, d'assurance qualité et d'appui technique (niveau central).



Le comité de projet Androy

